

Ruhengeri, le 13 octobre 1961.-  
N° 3.009/A.I.6/02/03.

-:-  
Objet: Comptabilisation  
dépenses pour pépinières  
café.-

A Messieurs les Bour-mestres (Tous)  
Messieurs les Bour-mestres,

J'ai l'honneur de vous demander si dans notre commune  
il existe une pépinière café et combien la commune a dépensé jusqu'à maintenant  
pour cette pépinière et si l'on a dépensé cet argent sur compte pour ordre ou  
sur un crédit agri.

Veillez aussi me faire savoir ce qu'il vous reste de chaque crédit agri.  
J'ai l'intention de supprimer les comptes pour ordre "pépinière café" parce que les  
recettes de ces pépinières se font trop attendre.  
Pour tout ce qui a été dépensé et qu'on veut encore dépenser pour la pépinière  
café sera fait un crédit à part dans les dépenses ordinaires.  
Les recettes des pépinières seront alors considérées comme recettes ordinaires  
d'ordre économique.-

Pour le Préfet,  
L'ADMINISTRATEUR TERRITORIAL ASSISTANT,  
SPELTINX, G.L.-

Ruhengeri



5148